



Mardi 15 décembre 2015

**PROTOCOLE 2016-2018**  
**EFFECTIFS, POUVOIR D'ACHAT, REGIMES INDEMNITAIRES**  
**FO DEFEND TOUS LES PERSONNELS**

A l'ouverture de la première réunion de négociation du protocole social 2016-2018, FO a rappelé à la DGAC ses revendications incontournables sur les effectifs, le pouvoir d'achat et la garantie des régimes indemnitaires.

**Déclaration FO**

Monsieur le Directeur général,

Lors du CT DGAC du 22 octobre, vous nous avez annoncé :

- d'une part, la décision du gouvernement de négocier un nouveau protocole social à la DGAC pour la période 2016/2018,
- d'autre part, une nouvelle baisse des ETP à la DGAC en 2016 (-100 pour la DGAC et – 16 pour l'ENAC).

Par ailleurs, vous nous avez indiqué les grandes lignes du budget DGAC pour 2016 (LFI) :

- hypothèse de croissance du trafic aérien : +2,5%,
- masse salariale hors CAS pensions en légère baisse à 879 M€ (882 M€ en LFI 2015),
- nette augmentation (+ 87%) du remboursement de la dette du budget annexe : 107 M€ au lieu de 57 M€ en 2015,
- 4 M€ prévus pour les mesures du protocole 2016 soit moins de 25 € net/mois pour chaque agent de la DGAC.

Les orientations prises en réunion interministérielle du 20 novembre consacrée à la demande d'exclusion du RIFSEEP des 4 corps techniques de la DGAC ne répondent absolument pas à la demande de FO qui est l'exclusion des corps techniques.

Pour les années à venir, FO refuse les baisses d'effectifs et les fermetures de sites et restructurations associées à la DGAC et à l'ENAC. FO demande une augmentation des recrutements dans tous les corps à partir de 2017 pour continuer à assurer correctement nos missions pour la sécurité et la sûreté du transport aérien dans un contexte de croissance du trafic.



FO constate que ce cadrage initial de la négociation ne répond pas aux besoins de la DGAC et de ses personnels. Comme nous avons eu l'occasion de l'expliquer lors de nos récentes bilatérales au niveau DGAC puis avec le Directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des transports, les effectifs, les revalorisations salariales et des garanties sur les régimes indemnitaires seront des sujets déterminants pour le futur protocole.

C'est pourquoi FO vous demande de retourner vers le niveau interministériel pour obtenir, notamment, dès maintenant :

- la possibilité de négocier les besoins en effectifs de l'ensemble des corps de la DGAC pour 2017 et 2018 dans le protocole. Depuis 2008, la DGAC a perdu plus de 10% de ses effectifs alors que le trafic a augmenté. Il est urgent de stopper l'hémorragie,
- des garanties sur le maintien des spécificités du régime indemnitaires des corps techniques de la DGAC.

FO attend un courrier du ministère fixant le cadrage de la négociation et confirmant la prise en compte de ces demandes légitimes.

Sur ces bases, FO est prêt à participer activement à la négociation d'un accord social pour la période 2016/2018.

Enfin, FO demande le versement, au titre de 2015, d'une prime d'intéressement et de performance collective d'un montant de 1000 euros par agent pour tenir compte des importants efforts de productivité accomplis par tous les personnels. En effet, en 2015, le trafic a augmenté de 2% alors que les effectifs ont baissé pour la 8ème année consécutive.

### **Déclaration commune de tous les syndicats de la DGAC sur les effectifs.**

Les organisations syndicales CFTD, CGT, FO, UNSA et SNCTA ont demandé le 24 novembre dernier aux services du Premier Ministre de classer la DGAC parmi les administrations prioritaires de l'État, afin d'obtenir une hausse des recrutements. L'objectif est de garantir les conditions de travail nécessaires aux personnels pour pouvoir fournir un service public efficace et préserver le haut niveau de sécurité du transport aérien déjà mis à mal.

A ce jour, le Premier ministre n'a apporté aucune réponse à cette revendication cruciale pour l'avenir de la DGAC. Cette absence de réponse n'est pas une preuve de considération pour le dialogue social. Pire, le projet de loi de finances 2016 prévoit de nouvelles baisses d'effectifs.

Les négociations pour le prochain protocole débutent, et nous demandons formellement que les niveaux de recrutements fassent partie intégrante de ces négociations. Les organisations syndicales représentatives de la DGAC n'accepteront pas que le niveau des recrutements pour les années à venir soit imposé sans la moindre négociation.

En l'absence de réponses satisfaisantes, elles mettront tout en œuvre pour faire aboutir leur revendication légitime de hausse des effectifs de la DGAC.

